

Inscription à l'accueil périscolaire

Année scolaire 2023/2024

Chers parents,

Cette année, les pré-inscriptions se réalisent sur le nouveau portail familles, accessible sur le site internet <https://splea68.fr> dès le 1^{er} mars 2023 à midi : il vous suffira de cliquer sur le bouton orange « *Portail famille* » situé en haut à droite de la page d'accueil.

Documents nécessaires à la constitution du dossier d'inscription

- Fiche sanitaire complétée et signée + copie du carnet de vaccination
- Décharges et autorisations parentales complétée et signée
- Talon-réponse confirmant avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement
- Attestation d'assurance extrascolaire : à transmettre pour le 8 septembre 2023 au plus tard
- Copie du dernier avis d'imposition daté et signé
- PAI (projet d'accueil individualisé) ou protocole en cas d'allergie de vos enfants

Les trois premiers documents sont téléchargeables sur le site internet et doivent être complétés, numérisés et transmis via le portail familles lors de la pré-inscription. Nous vous conseillons de préparer ces documents avant d'entamer la pré-inscription.

Dates à retenir en 2023 :

- **Du mercredi 1er au vendredi 31 mars** : inscription et transmission des documents via le portail familles
- **Du lundi 3 avril au vendredi 14 avril** : Confirmation d'inscription par la SPL Enfance et Animation
- **Du lundi 3 avril au vendredi 12 mai** : Signature des contrats
- **Vendredi 8 septembre** : Date limite de transmission de l'attestation d'assurance extrascolaire
- **Jeudi 30 novembre** : Date limite de transmission de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 pour le calcul du tarif horaire 2023

Nous attirons votre attention sur deux points :

- Tout dossier incomplet ou hors délai pourra ne pas être pris en compte
- La non-transmission de l'avis d'imposition (en mars pour la rentrée de septembre 2023 et avant le 30 novembre pour janvier 2024) entraînera la facturation au tarif le plus élevé du barème, sans régularisation rétroactive.

Si besoin, pour vous aider à préinscrire votre ou vos enfant(s) sur le nouveau portail familles, les salariés du siège et les directrices des sites périscolaires restent à votre disposition. Un ordinateur est également à disposition des parents qui le souhaitent au siège de la SPL Enfance et Animation.

La direction